



*L'an deux mille douze, le douze septembre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le vingt septembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.*

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012**

**PRESENTS** MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ARNOULT, ROUSSEAU, GUIGNAudeau, BUFFETEAU, LOPEZ, COCHEREAU, Mmes LABECA-BENFELE, DURAND, GUIMAS, PAILLER, HAMELIN.

**FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.**

**ABSENTS EXCUSES** : M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND  
M. MOURRY donnant pouvoir à M. LOPEZ  
M. GUILLARD donnant pouvoir à M. ARNOULT

***Mme PAILLER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

Monsieur le Maire demande qu'un moment de recueillement soit observé à la mémoire de M. Georges ARNAULT, ancien Conseiller Municipal, décédé récemment.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

---

Le compte rendu de la précédente séance ne soulève aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

### **2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

---

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire présente l'esquisse pour le futur centre de secours. Les pompiers avaient émis un vœu concernant la disposition du terrain qui accueillerait le centre de secours et c'est cette solution qui a été retenue.

Depuis la rénovation de la salle polyvalente et la dépose de la moquette murale, la salle est particulièrement bruyante. Une entreprise spécialisée dans le traitement et la correction acoustique a été contactée. Elle a mené une étude et afin d'améliorer la qualité d'écoute du local et abaisser le niveau sonore de la salle, il est nécessaire d'utiliser 25 cassettes absorbantes de 1200x600x50 mm à fixer sur les murs. Cette solution a été retenue car il était impossible d'utiliser le plafond du fait du système de chauffage.

La problématique du dimensionnement de la chaudière pour le Foyer Rural a été résolue. En effet, les nouvelles règles en matière d'accessibilité à l'horizon 2015 imposent que l'étage du Foyer Rural soit accessible aux personnes handicapées. Il faudrait donc installer un ascenseur ou tout simplement interdire l'accès à l'étage. Dans ces conditions, les trois radiateurs électriques de l'étage seront conservés, ce qui évite également d'installer une chaudière plus puissante et de lui trouver un local adéquat. Le cabinet ATF a transmis le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le plan d'installation. Ils sont actuellement vérifiés par le bureau de contrôle technique.

Les travaux pour le futur local des archives se poursuivent normalement. L'ouverture de la trémie pour l'escalier menant au local et la dalle béton seront réalisés en octobre.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD indique que la commission s'est réunie le 2 août. Au cours de cette réunion, la mise en place d'une signalétique indiquant la salle d'accueil et d'animation de la rue des Prés Michau a été évoquée. La commission a retenu trois emplacements : au niveau des bureaux des ambulances Mourry, de l'actuelle caserne des pompiers et à l'entrée de la rue des Prés Michau. Ce dispositif devrait permettre de rejoindre plus facilement la salle.

Un panneau « parking » plus grand sera installé afin de mieux signaler et d'inciter les automobilistes à aller se garer derrière le Foyer Rural.

La commission a enfin étudié une demande pour l'installation d'une poubelle à l'angle de la rue Albert Bergerault et de la rue des Prés Michau et estime que ce n'est pas une nécessité.

La réception des travaux de voirie 2012 a été effectuée, aucune remarque n'a été faite. Les travaux ont été bien réalisés.

Dans le domaine de l'assainissement, l'ouverture des plis a été effectuée pour la mise en place d'une table d'égouttage à la station d'épuration. La société SOGEA a été retenue pour cette opération avec une offre s'élevant à 145 750 € HT. La commune va bénéficier d'une subvention de 35 % de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne soit 51 012 € et de 20 % du Conseil général soit 29 150 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logiciel du SIEL sera présenté prochainement. Ce logiciel permet de suivre toutes les interventions sur l'éclairage public de la commune.

Michel GUIGNAudeau signale que pour les travaux de la déviation, l'appel d'offres a été fructueux car les travaux couteront 1,2 million d'euros en moins que ce qui était prévu. EIFFAGE TP a remporté le marché de voirie et INEO-SUEZ se chargera de l'éclairage des ronds-points. Les travaux de terrassement seront terminés en fin mars 2013, la pose du bitume s'effectuera en avril/mai et l'inauguration est prévue en septembre.

Monsieur le Maire conclut qu'il a demandé quelques modifications au niveau des aménagements paysagers des ronds-points de la déviation après avoir évoqué cette question avec les employés communaux qui se chargeront ensuite de l'entretien. Le but étant de faciliter autant que possible l'entretien. Le Conseil général a confirmé qu'une encoche serait réalisée après le rond-point sur la route de Descartes. Sur cette aire, un panneau indiquant les commerçants et les services de la commune pourra être installé.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Gérard VOISIN indique que la commission « Vie scolaire » s'est réunie le 18 septembre. Il a été question des achats faits en 2012 et des travaux réalisés ou à faire.

Tous les achats pour des investissements pédagogiques ont été effectués.

- Ecole élémentaire :
  - un deuxième tableau numérique dans la classe de M. PASCALIN, 2 mini chaînes et étagères, sirène de cour.
  - Des rideaux ont été installés dans la classe de M. PASCALIN ainsi que dans les classes dans les préfabriqués ceux-ci vont être terminés aux vacances de Toussaint.
  - Des travaux de peinture et de revêtement de sol sont à prévoir par une entreprise. Il reste aussi des tableaux de liège à installer pour pouvoir accrocher des travaux aux murs.
  - En fonctionnement, le forfait de 44 € par enfant, le budget intervenant, transport des 3 classes et pharmacie ont été versés.
  - La petite aire de jeux a été sécurisée, mais elle est obsolète et dangereuse, elle devra être rasée aussitôt que possible. Si le budget le permet deux panneaux de basket seront achetés pour être installés sous le préau, à la demande des enfants.
- Ecole maternelle :
- Achats faits :
  - un pc portable, une imprimante avec toner, 2 radios : lecteurs cd avec connectique usb.
  - Trotinettes et vélos de cour.

- En fonctionnement, l'entretien des jeux de cour a été réalisé. Les dépenses de pharmacie, fournitures scolaires, intervenants extérieurs, livres de Noël et les forfaits de transport ont été payés.
- Les travaux prévus dans la salle de motricité vont avoir lieu pendant les vacances de Toussaint.

Les bureaux du RASED et de la psychologue scolaire pourraient être déménagés vers des bureaux à l'étage de l'ancien bâtiment de la Communauté de Communes. Ce projet de déménagement répond à la demande des personnes intéressées. Des travaux de branchement pour disposer d'une connexion internet sont nécessaires et le coût de ce raccordement s'élève à 589,66 € TTC.

Quelques soucis de planning ont été signalés pour la piscine et le gymnase vu la rareté des créneaux disponibles. Le gymnase est géré par la CCGL et il faut noter que des créneaux pour la piscine étaient disponibles en juin mais n'ont pas été utilisés.

Madame la Directrice de l'ALSH a fait part de son souhait de s'installer au rez-de-chaussée des anciens bâtiments de la CCGL et dans un des bureaux à l'étage en raison du nombre grandissant d'inscriptions à l'accueil de loisirs. Quelques travaux de plomberie et de menuiserie seraient nécessaires pour une mise aux normes correspondant aux demandes de la CAF et de la PMI. Un préfabriqué serait ainsi libéré.

Pour le budget 2013, les directrices ont été sollicitées mais n'ont pas encore répondu. Il faudra certainement acheter un nouvel ordinateur pour l'élémentaire. La somme de 700 €, qui est allouée au forfait intervenant depuis plusieurs années, ne semble plus suffisante.

La commission « finances » se réunira le 26 septembre pour évoquer la réhabilitation de l'école primaire et voir quelles sont les possibilités financières de la commune pour cette opération.

Le bilan de l'été de l'ALSH est très bon avec 137 enfants inscrits soit 95 familles et un total de 1253 présences en tout. Les enfants viennent en premier de Ligueil avec 67 enfants et 46 familles et de 19 autres communes dont 11 de la CCGL soit 120 enfants et 82 familles.

La commission « Vie associative, sports, culture » s'est également réunie le 18 septembre. La commission a tiré le bilan des animations estivales 2012.

La séance de théâtre de la compagnie de l'Amarante a eu lieu dans la salle des Prés Michau et a reçu un très bon accueil du public.

Le Comice a été victime des fortes chaleurs. Toutefois l'investissement des habitants de la commune a été remarqué avec de nombreuses photographies prises des décorations de la ville. Le concours de labours, le concert de trompes de chasse dans l'église puis la séance de cinéma en plein air ont connu un beau succès le vendredi. Le samedi matin, l'inauguration officielle s'est bien déroulée. L'après-midi, du fait de la chaleur, il y avait peu de visiteurs mais le Foyer Rural affichait complet le soir. Le dimanche après-midi, le Corso Fleuri s'est également bien déroulé tout comme l'intronisation par la confrérie du fromage de Sainte Maure. Le concert puis le feu d'artifice ont clôturé le Comice avec une forte affluence populaire.

La fête de Cheval et Nature a, elle aussi, souffert de la chaleur. Il convient de signaler que les bénévoles de l'association ont respecté leurs engagements pour la mise en place et le rangement après la fête.

La conférence organisée par les Croqueurs de Pommes a attiré un public nombreux.

Les Percufoleï's ont été marqués par la participation de nombreux jeunes des écoles de Ligueil, de Bournan et du collège Genevoix. Cette affluence s'est traduite par une bonne activité pour les commerçants et restaurateurs de la commune.

Le jury régional du fleurissement des villes et villages fleuris, est passé cette année, juste après le Comice et la commune devrait conserver sa fleur.

La GRS a demandé l'autorisation d'utiliser la salle des Prés Michau les mardis soir entre 18h et 20h, ce qui libérerait le Foyer Rural qui est souvent pris pour des thés dansants. Elle ne servirait que pour les cours de gym au sol ou pour la zumba, étant entendu que les membres de l'association devront apporter leur matériel à chaque fois, la salle n'étant pas équipée de rangements. Il apparait que d'autres associations seraient intéressées par cette salle mais, comme elle est très demandée à la location, la commission estime qu'elle ne sera mise à disposition des associations qu'en début de semaine, soit du lundi au mercredi compris.

La réflexion est déjà engagée pour le budget 2013 avec notamment l'éclairage du court de tennis, le fleurissement de la ville, les demandes de subventions des associations, l'achat de 4 stands parapluie, la mise en lumière des ponts et de l'église, la restauration des registres d'état civil, la vie ligolienne...

### 3. BILAN DE L'EXPERIMENTATION « PROJET ADOS »

Monsieur le Maire rappelle que l'expérimentation « projet ados » fait suite à une étude de la CAF concluant que la tranche d'âge des 11 - 17 ans échappait aux dispositifs existants. La CAF souhaite que la compétence « jeunesse » soit reprise par les communautés de communes et dès 2014, elle ne signera plus de contrat enfance jeunesse (CEJ) avec les communes. Avec ce contrat, 44 % des dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la CAF. La Communauté de Communes du Grand Ligueillois (CCGL) dispose de peu de fonds et c'est pourquoi pour les micro-crèches, l'investissement est réalisé par les communes alors que le fonctionnement est pris en charge par la CCGL. Le « projet ados » permet de toucher 600 jeunes sur le territoire et ces jeunes sont très demandeurs d'activités.

Suite aux demandes des jeunes accueillis ces dernières années au cours des camps ados organisés dans le cadre de l'Accueil de Loisirs d'été de Ligueil, ainsi qu'aux besoins rencontrés sur le territoire en matière d'accueil de jeunes, une réflexion a été engagée sur un « projet ados » permettant d'aller au devant des jeunes des communes du territoire.

Afin de répondre aux besoins du territoire et pas seulement à ceux de la Commune de Ligueil, des actions intercommunales ont été imaginées.

L'implication financière de la CAF a permis de réaliser ce projet en proposant des actions sur deux semaines et d'offrir un accueil et des animations de qualité aux jeunes de 11 - 17 ans.

#### Réalisation du projet :

- Semaine du 9 au 13 juillet, les animateurs ont eu un rôle itinérant et se sont déplacés dans différents villages de la Communauté de Communes, Ligueil, Louans, Sepmes, Mouzay et Manthelan. Lors de ces journées, les animateurs ont proposé en général des activités sportives, mais ont surtout créé du lien avec les jeunes.

Faute de mini bus sur les deux semaines, les animateurs se sont déplacés en voiture particulière et étaient présents de 13 h 30 à 18 h 30 sur les stades ou locaux mis à disposition par les communes.

- La semaine du 16 au 20 juillet s'est organisée différemment. L'accueil s'est effectué au local jeunes de Manthelan. Alors qu'une dizaine de jeunes était attendue cette semaine, ces derniers ont été beaucoup plus nombreux puisque 34 jeunes ont participé aux activités.

Les animateurs étaient présents de 11 h à 18 h 30 au local. Un mini bus a été utilisé pour les déplacements des activités (impossibilité d'en louer deux), une voiture personnelle d'un animateur a été utilisée pour transporter les jeunes. 12 places étaient disponibles si bien que certains jeunes n'ont pas pu participer aux activités faute de places (des parents ont accompagné sur certaines activités).

#### Planning des activités :

	16/07/12	17/07/12	18/07/12	19/07/12	20/07/12
11 h	Accueil des jeunes au local de Manthelan.  Pic-nic avec les jeunes présents.	Pic-nic avec les jeunes au local (11 h - 13 h)  Départ:13 h 15	Départ: 11 h  Pic-nic	Pic-nic avec les jeunes au local (11 h - 13 h)  Départ:13 h 30	Pic-nic avec les jeunes au local (11 h - 13h )  Départ:13 h
Activités	Jeux de sociétés et sportifs au local.	Laser Game Bowling à Tours	Journée au lac d'Eguzon	Paintball à Ste Maure	Accrobranche à St Benoit la Foret
18 h 30	Fin des activités	Retour	Retour	Retour	Retour
Nb de jeunes	24	17	10	18	13

#### Provenance des jeunes :

Communes	Nombre de jeunes accueillis
Mouzay	11
Manthelan	11
Ligueil	5
Vou	2
Cussay	1
Loches	1
Saint Branchs	1
Varenes	1
Clermont-Ferrand	1

#### Moyens humains et implication des familles :

La commune de Ligueil a mis à disposition deux animateurs qualifiés pour encadrer cette action, Mathieu PINON et Emeline VELLUET.

Certaines familles ont participé aux transports des jeunes sur certaines activités (étant donné qu'un seul minibus était disponible).

Financièrement, les familles ont participé de façon « informelle », c'est à dire que les activités organisées n'ont pas été facturées par l'ALSH de Ligueil, porteur administratif du projet. Les jeunes ont payé leur droit d'entrée aux activités (entre 10 € et 15 € la journée par jeune) avec la participation de l'ALSH (participation de 485,85 € pour l'ALSH et de 698,85 € pour les familles).

Les familles ont apprécié l'action mise en place, ces dernières ont été nombreuses à venir, ceci a pu être constaté lors de la rencontre organisée le vendredi 20 juillet en soirée. Les présences de MM. GRELLET et BRAUD ont été saluées et appréciées des familles.

#### Réponse aux objectifs du projet :

La convention signée entre la Commune et la CAF assignaient des objectifs à l'expérimentation.

- « la citoyenneté et l'animation locale »

La mise en place de l'action jeunes répond d'elle même à cet objectif étant donné qu'aucune action n'était proposée sur le territoire pour la tranche 11 - 17 ans.

De plus, l'action citoyenne se retrouve dans les valeurs de partage, de respect, d'écoute et d'égalité que les animateurs véhiculent à travers leurs discours et leurs actions.

Enfin, la notion de citoyenneté a été présente tout au long de ce projet. En effet, les jeunes n'étant pas originaires des mêmes communes et n'ayant pas le même âge ne se connaissaient pas obligatoirement. Mais ceci n'a pas empêché les jeunes d'être solidaires, conscients d'appartenir à un territoire, et non à une commune en particulier, et de pouvoir partager.

- « l'élaboration de projets de loisirs »

Les jeunes ont participé à l'élaboration de leur semaine d'activité en proposant des lieux d'activités (Bowling, Lac d'Eguzon et accrobranche étaient des demandes des jeunes).

De plus, ils étaient acteurs des moments de présences et d'activités sur le local jeunes et ont proposé des idées pour les actions à venir.

Ce projet s'inscrit dans une action intercommunale et a permis d'évaluer les besoins sur le territoire. En conclusion, ces actions doivent être reconduites sur un plus long terme, les petites vacances scolaires étant

prioritaires. Le local jeunes de Manthelan facilite cette démarche en permettant aux encadrants d'avoir un lieu bien défini pour l'accueil des jeunes.

Moyens financiers :

<b>Action Ados juillet 2012</b>			
<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Salaires 2 Animateurs à 35h pour 14 jours	1 141,69 €	Participation Familles	-
Transports (location)	690,00 €	Participation CAF Touraine	2 653,01 €
Transports (carburant)	110,42 €		
Frais kilomètres animateurs	464,50 €		
Communication	-	Participation des collectivités territoriales : Ligueil	663,80 €
Portable prépayé	49,99 €		
Alimentation/repas	198,46 €		
Activités	485,85 €		
Matériel Pédagogique	175,35 €		
Divers	-		
<b>Total</b>	<b>3 316,26 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 316,26 €</b>

#### **4. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DESCARTES - 2012-067**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de participation de la commune au financement de l'Ecole Municipale de Musique de Descartes a été formulée. En effet, l'Ecole de Musique est déficitaire et une somme importante reste à charge de la commune de Descartes.

Si le Conseil Municipal accepte de participer au financement de l'Ecole, le tarif « hors commune » serait diminué de 50 % de la participation financière de la commune de résidence. Lors de l'année 2011-2012, 4 élèves de Ligueil étaient inscrits à l'Ecole de Musique de Descartes. De plus, le territoire de la CCGL dispose d'une école de musique.

**Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de participer financièrement à l'Ecole Municipale de Musique de Descartes.**

#### **5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE DE LA CLASSE D'INCLUSION SCOLAIRE - 2012-068**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un élève de la Classe d'Inclusion Scolaire (structure spécialisée, ex Classe d'Intégration Scolaire) installée à l'école Alfred de Vigny à Loches est domicilié dans la commune. En conséquence et conformément à l'article L.112-1 du Code de l'Education, la commune de résidence de l'enfant doit participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

La participation de la commune aux frais de scolarité de cet élève s'élève à 352,00 € (hors restauration, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés et accueil périscolaire).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement aux frais de scolarité d'un enfant de Ligueil en classe d'inclusion scolaire a l'école Alfred de Vigny et de verser la somme de 352 euros à la commune de Loches.**

## **6. APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE RELATIVE AU FICHER PARTAGE DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE EN INDRE-ET-LOIRE - 2012-069**

---

Monsieur le Maire explique que le fichier départemental commun de la demande locative sociale est entré en vigueur le 12 décembre 2011. Ce nouvel outil permet la simplification des démarches pour le demandeur, améliore la lisibilité des modalités d'accès au parc social et la connaissance des besoins en matière de logement social.

**Après la présentation par Monsieur le Maire de la charte de déontologie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la charte de déontologie relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire et s'engage à respecter la charte de déontologie dans l'utilisation future de l'outil.**

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR LA VISITE DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - 2012-070**

---

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juin dernier, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 20 € aux familles domiciliées à Ligueil pour la visite du Muséum d'histoire naturelle.

La coopérative scolaire a financé une partie du voyage (correspondant aux 20 € de subvention demandés par enfant) et les familles ligoliennes ont versé une participation de 18 €. Il s'agirait donc d'allouer la subvention de 760 € (correspondant aux 38 enfants domiciliés à Ligueil) à la coopérative scolaire.

Gérard VOISIN précise que la coopérative scolaire craint de ne pas pouvoir retrouver les parents des enfants partis en 6<sup>ème</sup> et de ne pas être remboursée.

Michel GUIGNAudeau indique que les demandes de subventions devraient être faites avec une date butoir et que c'est à la coopérative scolaire de chercher à se faire rembourser et non au Conseil Municipal de se voir imposer le paiement des subventions. Il souligne enfin que le principe d'une participation financière directement aux familles est la règle.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 2012-056 qui stipule que les 20 € seront versés directement aux familles.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre une délibération dans les mêmes termes que celle du 20 juin 2012.**

## **8. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE - 2012-071**

---

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>) entre le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et le 30 juin 2013. Cette création de poste vise à étoffer l'encadrement existant pour les mercredis et les vacances scolaires.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent non titulaire, à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>), au grade d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon pour travailler au sein de l'ALSH du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 juin 2013.**

## **9. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC : 2012-072**

---

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Décide, à l'unanimité,**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à TROUVE Catherine, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 €.

## **10. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : 2012-073**

---

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 2 du budget principal qui doit permettre :

- de réaliser une correction acoustique dans la salle polyvalente,
- de confier à la SCP LECOUTEUX-BRANLY-LACAZE une mission d'urbanisme (bornage...) pour le futur Centre de Secours,
- de changer un lavabo à l'école maternelle.

<u>IMPUTATION</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
2315-177 VOIRIE	Installations, matériel et outillages techniques	-6 000,00 €
23312-12323 BEM	Bâtiments scolaires	2 400,00 €
2151-12332 SI	Réseaux de voirie	2 600,00 €
21318-12328 SALLEPOLY	Autres bâtiments publics	1 000, 00 €

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

## **11. BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2012-074**

---

Le compte d'immobilisation 213 « construction » du budget d'assainissement n'a pas fait l'objet d'amortissement. Il s'agit de travaux sur la station d'épuration datant de 2004 à 2006. Il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

<u>IMPUTATION</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
2813 OS ASS	Constructions	1 776,65 €
6811 OS ASS	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 776,65 €
021 OS ASS	Virement de la section d'exploitation	- 1 776,65 €
023 OS ASS	Virement à la section d'investissement	- 1 776,65 €
615 R ASS	Entretien et réparations sur biens immobiliers	2 000,00 €
70611 R ASS	Redevances d'assainissement collectif	2 000,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.**

## **12. COMICE RURAL 2012 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA COMMUNE - 2012-075**

---

Monsieur le Maire explique que les dépenses liées au Comice Rural 2012 sont inscrites au chapitre « Fêtes et cérémonies » dans le budget principal 2012.

Ce chapitre est réservé pour les fêtes nationales et locales. Le Conseil Municipal doit préciser la catégorie de dépenses imputée sur le chapitre « Fêtes et cérémonies » du budget principal.



**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide de prendre en charge les frais liés au Comice Rural 2012 et d'imputer les dépenses sur le chapitre « Fêtes et cérémonies ».**

### **13. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - 2012-076**

---

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- ⇒ 1, rue du Paradis et 25, rue Aristide Briand, section D n° 434 pour 13 ca et la section D n° 435 pour 67 ca
- ⇒ 16, avenue Léon Bion, section D n° 87 pour 588 m<sup>2</sup>
- ⇒ 8, rue Thomas, section D n° 503 pour 308 m<sup>2</sup>

**La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 18 octobre 2012.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h19.

*Le compte rendu de la séance du 20 septembre 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 27 septembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*